

Province de Québec Municipalité de Cap-Saint-Ignace M.R.C. de Montmagny

Avis public

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, secrétaire-trésorière de la Municipalité,

Conformément au Règlement sur la qualité de l'eau potable, prenez avis que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a dressé le bilan de la qualité de l'eau potable fournie sur son territoire pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Les citoyens peuvent se procurer ce bilan en se présentant au bureau municipal, au 180, place de l'Église à Cap-Saint-Ignace, pendant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce neuvième jour de juin 2021.

La secrétaire-trésorière,

Sophie Boucher